

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE NYONS

Date de la convocation		
10/02/2023		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Procuration : 0		
Objet de la délibération		
Affaires financières : Révision des tarifs des repas à domicile		
Numéro : 2023-6		

Séance du jeudi 23 février 2023. L'an deux mille vingt-trois.

A 17h00, le 23 février 2023, le Conseil d'Administration du CCAS de Nyons, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de : **Marie Christine LAURENT**

Présents : Mme M. BERGER SABATIER - M. P. CATHENOZ - Mme. P. CHATELET - Mme O. CORDIER – Mme M-C. LAURENT – M J.J. ROCHE - Mme S. TERRISSE. - M. V. VAN ZELE

Excusé(es) : Mme J. AUDIBERT - Pierre COMBES

Absente : Mme M. LANTHEAUME

Secrétariat assuré par : Lucie BILLON – Responsable CCAS

Rapporteur : Madame Marie-Christine LAURENT

Révision des tarifs du portage de repas à domicile

Le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré sur la révision des prix des repas livrés à domicile.

La majorité des membres du conseil d'administration est favorable à l'application de nouveaux tarifs **applicables à compter du 1^{er} avril 2023.**

- **8,50 € pour les personnes percevant au maximum 1.10 fois le SMIC par mois**
- **10,00 € pour les personnes percevant plus de 1.10 fois le SMIC par mois**

VOTES POUR	7
VOTE CONTRE	1
ABSTENTION	0

Nyons, le 23/2/2023

Pierre COMBES
Maire et Président du CCAS